

# **BUDGET PRIMITIF 2017**

## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

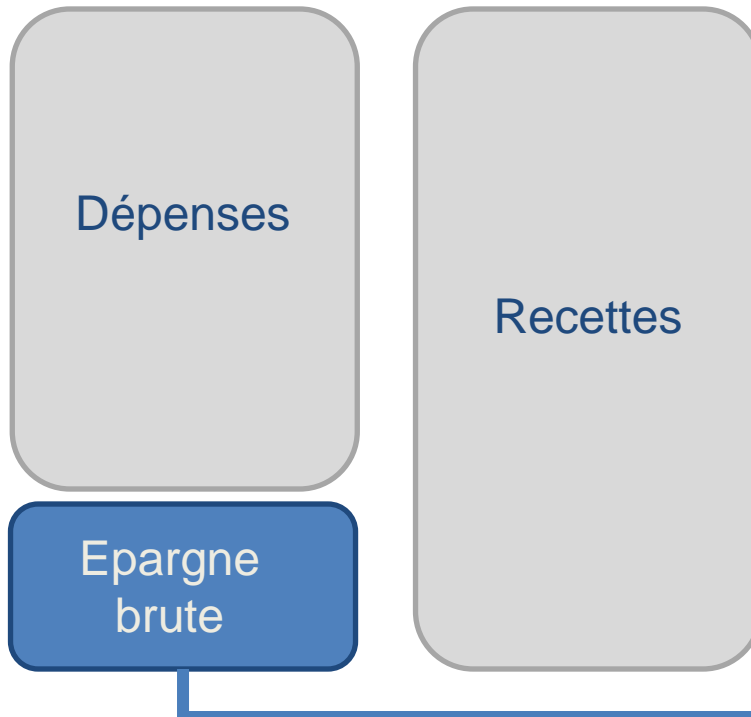
## L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

- Un débat d'orientations budgétaires lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2017
- L'adoption du budget primitif (BP) lors de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017

## LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2017

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les premiers impacts de la mise en service du second groupe scolaire
- Une poursuite de la diminution des dotations de l'Etat
- Une légère augmentation des taux d'imposition
- Un fort niveau d'investissement

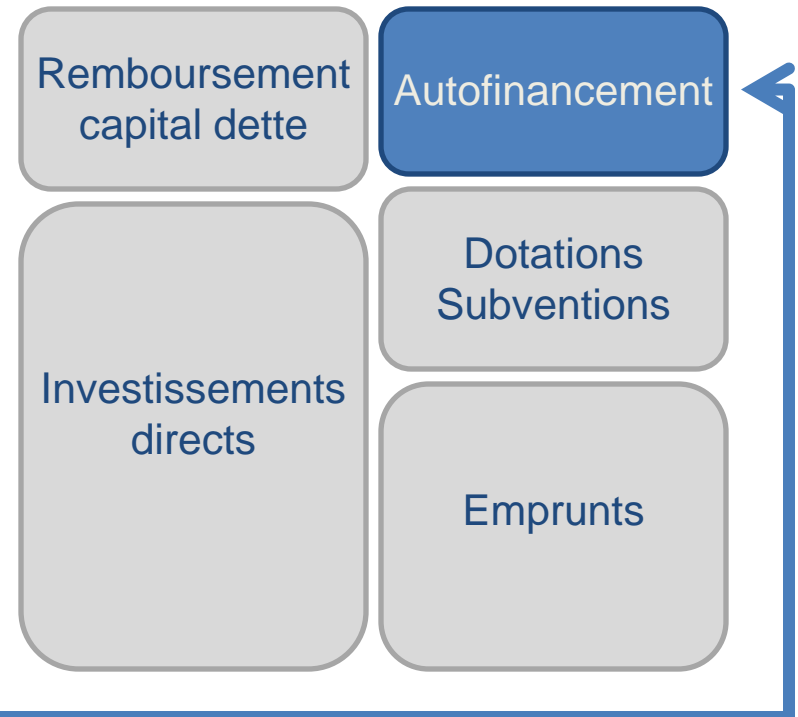
## FONCTIONNEMENT



### La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, des dotations de l'Etat et du Département (fonds genevois), des produits des services (services périscolaires, ...)

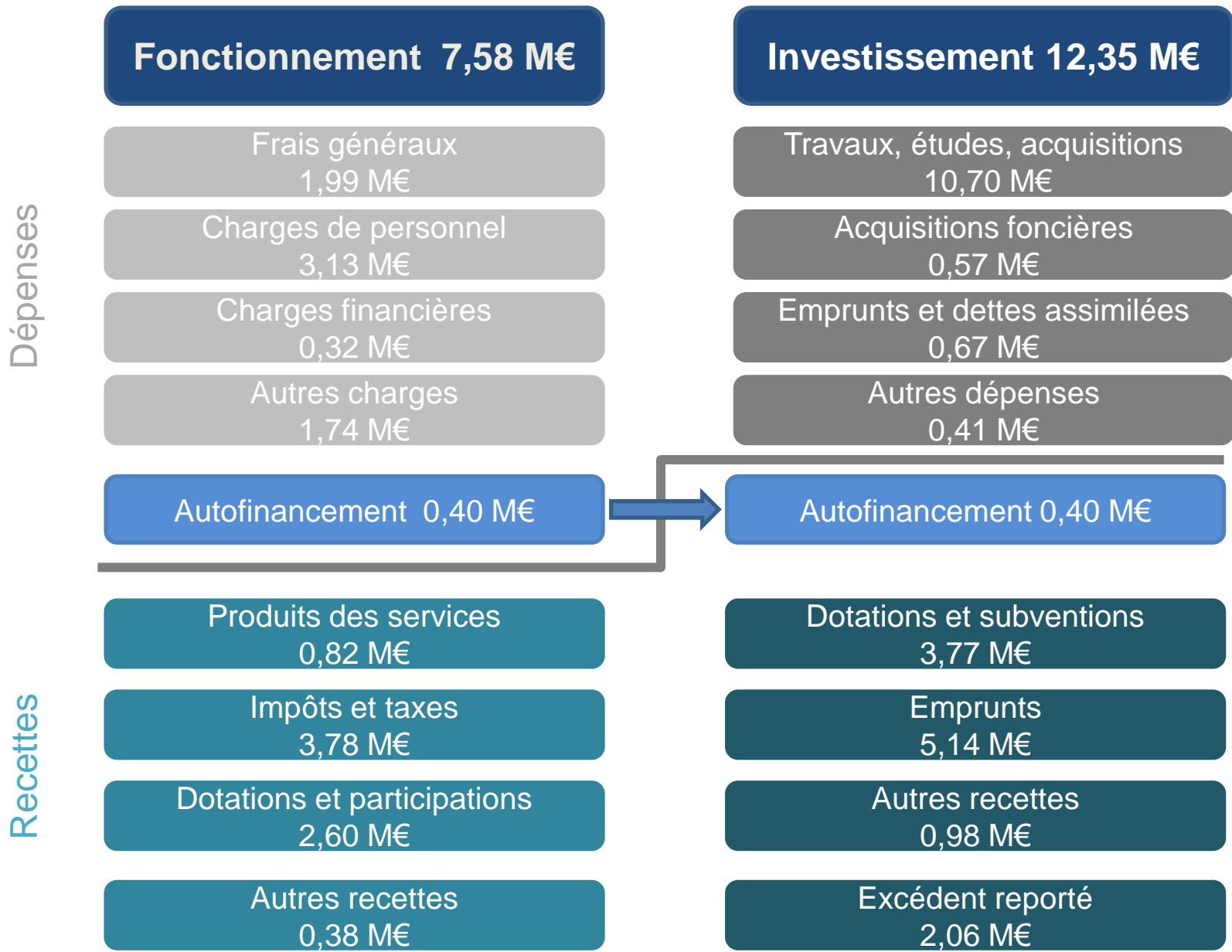
## INVESTISSEMENT



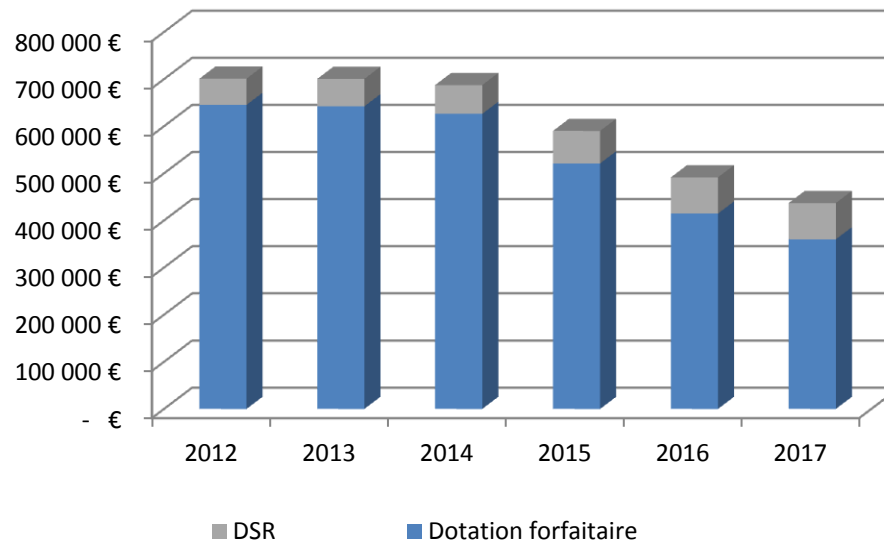
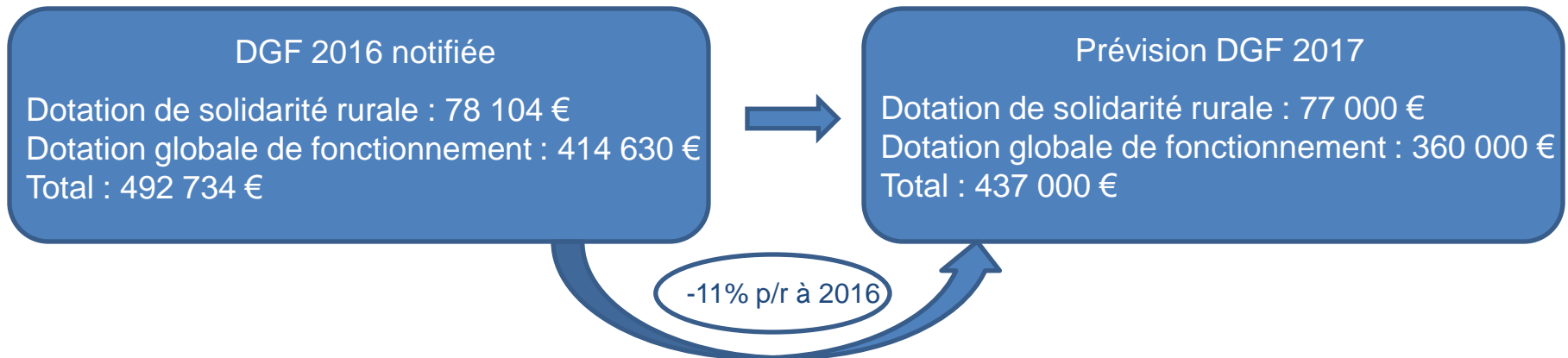
### La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (constructions de bâtiments, développement et modernisation de la voirie, achat d'équipements, remboursement du capital de l'emprunt) ;
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.

# EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

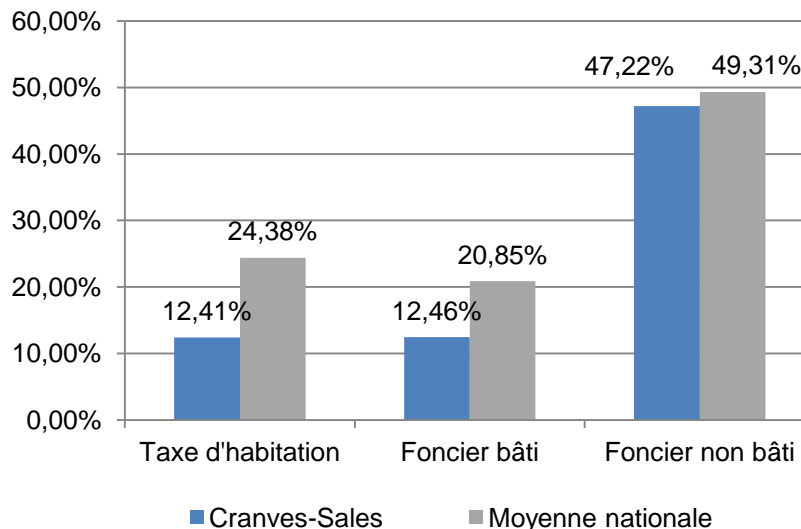


➤ La dotation forfaitaire baisse de 55 000 € par rapport à 2016



- Les contributions directes (2,67 M€) progressent de 5,8% de entre les budgets primitifs 2016 et 2017

Taux d'imposition 2016



- Le produit évolue, principalement, du fait du dynamisme des bases d'imposition (revalorisation forfaitaire de 0,4% et nouvelles constructions).
- L'augmentation des taux d'imposition (+2% sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti et +2,5% sur le foncier bâti) permet de dégager un produit supplémentaire de ≈57 000 €

	Taux 2016	Taux 2017
TH	12,41	12,66
FB	12,46	12,77
FNB	47,22	48,16

## UNE EVOLUTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX QUI SE REPERCUTE SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Des charges à caractère général en augmentation en raison du renforcement de l'offre de services et de la mise en service de nouveaux équipements, notamment le second groupe scolaire

	Crédits 2016	BP 2017	Evolution
Charges à caractère général	1 794 198 €	1 990 447 €	10,9%

- Des charges de personnel en évolution sous l'effet de deux facteurs :
  - ✓ Des facteurs externes : revalorisation du point d'indice, réforme de la réglementation régissant le régime indemnitaire ;
  - ✓ Des facteurs propres à la collectivité : renforcement des effectifs, notamment, pour assurer le fonctionnement du second groupe scolaire

	Crédits 2016	BP 2017	Evolution
Charges de personnel et frais assimilés	2 943 828 €	3 128 499 €	6,3%

## MALGRE DES CONTRAINTES BUDGETAIRES, UNE EPARGNE BRUTE PRESERVEE

	Crédits 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	5 840 383 €	6 430 653 €	10,1%
Recettes réelles de fonctionnement	6 946 411 €	7 393 191 €	6,4%
Epargne brute	1 106 028 €	962 538 €	-13,0%



## UNE EPARGNE BRUTE CONTRIBUANT AU FINANCEMENT D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

	Crédits 2016	BP 2017
Dépenses d'équipement	13 417 283 €	11 266 548 €

2,9 M€ en  
investissement  
courant

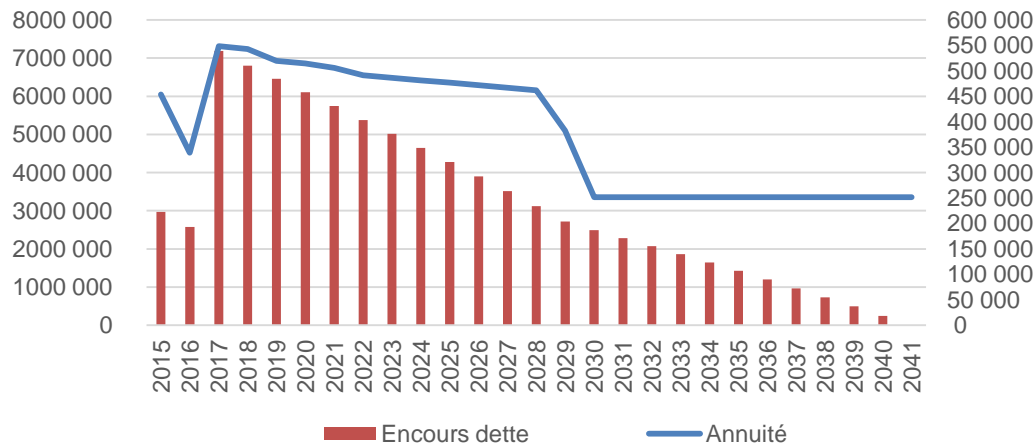
8,3 M€ en investissement  
exceptionnel :

- ✓ Aménagement de la route des Fontaines
- ✓ Construction de l'Ecole des Sources
- ✓ Réalisation des aménagements périphériques (parking mutualisé, aire de manœuvre des bus urbains et scolaires)

# DES EQUILIBRES FINANCIERS PRESERVES

➤ Un encours de dette de 7,2 M€

**Encours de dette**



➤ Une dette ancienne, principalement composée d'emprunts à taux fixe

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Capital restant dû
2001	Reséau EP bassin Lossy	260 000	20	3,75%	65 000 €
2003	Eclairage public Lossy	107 500	15	3,99%	18 287 €
2003	Eclairage public Lossy 2	120 000	15	4,04%	16 000 €
2008	Opérations 2008/2009	1 500 000	20	3,84% euribor	1 019 884 €
2008	Opérations 2008/2009	2 000 000	20	4,47%	1 225 000 €
2016	Opérations 2016	5 000 000	20	1,89%	4 841 964 €

➤ Un très bon ratio de désendettement de 3,1 ans

Analyse des ratios de désendettement	
Moins de 8 ans	Zone verte
Entre 8 et 11 ans	Zone médiane
Entre 11 et 15 ans	Zone orange
Plus de 15 ans	Zone rouge

Conformément à la législation (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les budgets de la commune sont déposés en Mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption.

